PARTI DU TRAVAIL (LITUANIE) · EX-ALDE/RENEW · LITUANIE · ARGENT PUBLIC

Viktor Uspaskich

Eurodéputé (2009-2012, 2014-2024), fondateur du Parti du travail — affaire Comptabilité frauduleuse du Parti du travail

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Condamné en 2013 à quatre ans de prison pour fraude dans la comptabilité de son parti. Le Parlement européen a levé son immunité en mars 2015. En février 2016, la cour d'appel a annulé la condamnation pour fraude mais maintenu celle pour fausse comptabilité, assortie d'une amende.

Où en est la justice

> **Le 30 décembre 2016, la Cour suprême de Lituanie a jugé fondée la condamnation pour tenue d'une fausse comptabilité et refusé de requalifier les faits en fraude. Condamnation définitive.**

Source

COUR SUPRÊME DE LITUANIE, 30 DÉCEMBRE 2016

https://www.baltictimes.com/conviction_of_ex-leaders_of_lithuania_s_labor_party_reasonable_-_supreme_court
https://www.occrp.org/en/news/lithuania-appeals-court-overturns-fraud-conviction-lets-fine-stand
https://oeil.europarl.europa.eu/oeil/en/document-summary?id=1383657

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales-europe